

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO
DESCENDEZ AU
HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac
Michigan dont il n'est distant que
de 300 pieds.

PRIX MODERES.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIFF
ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de contenu et installation, etc.
d'un Buvette et Restaurant,
4 Cash Register et Licences d'Etat et
de Ville de 1909
Coca-Cola Brewing Company et Joe Virgeto.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE
Vente par le Sheriff Vendredi, le 26
novembre 1909, d'un magasin
Rue de valeur pour bâtir
160 x 120

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 150 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SHERIFF VENDREDI, 26
NOVEMBRE 1909, D'UNE PROPRIÉTÉ DE
Valeur améliorée de Beau
lème District,
Portant le No municipal 687 rue Johnson,
entre la rue St-Pierre et la Promenade
Ca Calet.

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 080 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 080 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF
ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de Propriété de valeur améliorée
rue du Quatrième District,
Formant l'encadrement des rues Clara et Don
zième (anciennement) borné par les rues
Magoua et Première
August Chaloud et St Marcellin Baptiste
Chouin.

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 204 - En vertu
d'un ordre de vente et vente à moi adressé
par l'Honorable Cour Civile de District pour
la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de l'Honorable
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédé
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans, à la Bourse des Propriétés
Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues
Union et Gravier, dans le Premier District de
cette ville, le JEUDI, 25 octobre 1909, à midi,
de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 764 - En vertu
d'un ordre de vente et vente à moi adressé
par l'Honorable Cour Civile de District pour
la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de l'Honorable
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédé
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans, à la Bourse des Propriétés
Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues
Union et Gravier, dans le Premier District de
cette ville, le JEUDI, 25 octobre 1909, à midi,
de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 080 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 080 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF
ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de Marché le Vendredi 26
Novembre 1909 d'une propriété de
valeur améliorée de Second
District,
Portant le No Municipal 916 rue Derbigny
entre les rues Dumaine et St-Philippe
L. E. Rabouin et John E. Marston.

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 91 052 - En vertu
d'un ordre de vente et vente à moi adressé
par l'Honorable Cour Civile de District pour
la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de l'Honorable
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédé
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans, à la Bourse des Propriétés
Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues
Union et Gravier, dans le Premier District de
cette ville, le JEUDI, 25 octobre 1909, à midi,
de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 908 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 908 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans - No 90 908 - En vertu
d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909
à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire
de l'Honorable Cour Civile de District pour la
paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée,
pour effectuer un partage de la propriété
publique, à la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier,
dans le Premier District de cette ville, le
JEUDI, 25 octobre 1909, à midi, de la
propriété ci-dessus décrite, à savoir:

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA STATE
OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS
BEING KNOWN THAT on the 13th day of
the month of February in the year of
our Lord one thousand nine hundred
and nine the undersigned, the undersigned
of the Parish of Orleans, Louisiana, and
the undersigned of the Parish of Orleans,
Louisiana, have agreed to form a
corporation under the laws of the
State of Louisiana, and to that end
they have agreed to the following
articles of incorporation, which they
have adopted as their charter to-wit:

ARTICLE I
The name and title of the corporation hereby
formed is declared to be the W. SLOAN
COMPANY LIMITED, under which name it
shall have and enjoy corporate succession for
the period of sixty years and shall have
and exercise for the purposes of the business
to be carried on by it, all the powers conferred
by law on corporations.

ARTICLE II
The domicile of this corporation shall be in
the City of New Orleans, Louisiana. All
action or other legal process shall be served on
the President of the corporation, or in his
absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III
The objects and purposes for which this
corporation is organized and the nature of the
business to be conducted are hereby declared
to be the carrying on of the business of
buying and selling of other commodities
and the exporting of cotton and other
commodities to act as agent or attorney in
fact for any individual, firm or corporation for
the purpose of purchasing or selling or export-
ing cotton and other commodities to buy,
sell, receive, and dispose of by assignment,
lease or otherwise, or to pledge mortgage, or
hypothecate any property belonging to it, to
be used in its own name or in the name
account of for the benefit of others.

ARTICLE IV
The capital stock of this corporation is to be
divided into ten thousand shares of \$10.00
each which said shares shall be paid for in
cash or its equivalent in realizable merchandise
or other property of value. All transfers of stock
shall be made on the books of said Company on the
order of the holder thereof and shall be
subject to the provisions of the charter and
the by-laws of the Company. The Company shall
have the right to purchase the stock of this
corporation at a price to be determined by
the Board of Directors.

ARTICLE V
All the corporate powers and authority of
this corporation shall be vested in the Board
of Directors who shall consist of one or more
persons who shall be elected at an annual
meeting of the stockholders to be held on the
second day of March of each year.

ARTICLE VI
All elections shall be by ballot, and held at
the office of said corporation, a notice of the
meeting shall be given to each shareholder
at least ten days before the meeting. Each
shareholder shall be entitled to one vote for
each share owned by him, and shall be
entitled to vote in person or by proxy, and a
majority of the votes cast shall be sufficient
to elect directors. The corporation shall not
be dissolved by failure to hold an annual
meeting and to elect directors thereat
within the time specified in this charter, but
the annual meeting shall be held as soon
thereafter as possible. Until the said first annual
meeting of the Board of Directors of the Company
shall be composed of the following persons to-wit:
H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P.
Sloan, with the said H. W. Sloan as President,
the said A. Franklin Pugh as Secretary
and Treasurer.

ARTICLE VII
No stockholder shall ever be held liable or
responsible for the contracts or debts of this
corporation or otherwise, but the liability of
each shareholder shall be limited to the
amount of his share in the capital stock of
this corporation, and shall not exceed the
amount of his share in the capital stock of
this corporation.

ARTICLE VIII
At the termination of this charter by
limitation of time or otherwise, the business
and affairs of this corporation shall be
liquidated by the Board of Directors, and
commissioners to be appointed from among
the stockholders at a meeting convened after
notice given to each shareholder in the
manner provided in this charter. The said
commissioners shall be fully authorized
to sell the assets of the corporation and to
distribute the proceeds thereof to the
stockholders in full payment of their
shares. The said Board of Directors and
commissioners shall remain in office until
the affairs of the corporation shall have been
fully liquidated; and in case of the death of
any one or more of said commissioners, the
survivors or survivors shall continue to act.
This act of incorporation may be changed,
modified or repealed by the corporation may
be dissolved at any time by a vote of three
fourths of the capital stock represented at a
general meeting of the stockholders convened
for such purpose after notice given to each
shareholder in the manner provided in this
charter.

This done and passed at my office at New
Orleans, Louisiana, this 16th day of
February, 1909, in the presence of the
undersigned, Notary Public for the Parish of
Orleans, Louisiana, who herewith sign their
names with the parties and me, said Notary,
after the reading of these presents.
Signed H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
Signed J. P. H. W. Sloan,
Witnesses
D. W. WILCOX,
Signed KENNETH T. FLORENCE,
Notary Public for the Parish of Orleans,
Louisiana, this 16th day of February, 1909.

L'ABEILLE

DE LA
Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:
EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE,
EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris :
\$12 - - - Un An | \$3 - - - 3 Mois
Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris
\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISANT LE SAMEDI MATIN.
Pour les Etats-Unis, port compris :
\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :
\$4.05 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois.
Les Abonnements Partent du 1er et du 15
de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.
Cette édition étant comprise dans notre
édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc
droit. Les personnes qui veulent s'y abonner
doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR
Mandats-Postaux ou par Traités sur Express.

L'Ecole de Culture Physique
Pons,
116 RUE ST-CHARLES.
Pour le développement des Hommes
et des Femmes et le traitement de
ceux qui sont atteints de débilité.
CARL PONS, Champion Athlète
de Greco-Romain, Directeur.
Monsieur CARL PONS Enseigne
aux Dames.

Blowing Rock
GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,
4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.
La température la plus élevée en tout est de 74 degrés
Ecrire pour tout renseignement à
GREENPARK HOTEL.
GREEN PARK, N. J.

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
COPYRIGHTS &c.
Scientific American.
MUNN & Co 361 Broadway, New York.